

A nos membres

Ces dernières semaines, le printemps est arrivé, dans toute sa fraîcheur colorée, sa beauté et sa vigueur – malgré une période de sécheresse et un retour de la neige – cependant que les événements de ces dernières semaines assombrissaient notre horizon. Nous avons dû en effet assister impuissants à la violation du droit des peuples et à un dangereux déploiement de forces à l'issue incertaine, en dépit de la volonté de l'ONU et de millions de personnes qui manifestèrent dans les rues des grandes villes. La Mésopotamie, berceau de l'humanité, est au cœur d'une guerre épouvantable au cours de laquelle d'innombrables bombes causent de nombreuses victimes parmi la population civile, déjà opprimée depuis de longues années.

Avec cet arrière-plan politique, il nous paraît difficile de rapporter les problèmes dérisoires de notre pays bien nanti. Il s'y déroule aussi, à une plus petite échelle, des luttes de pouvoir. Nous souhaitons ainsi vous présenter un compte rendu approfondi sur notre système de santé publique, lors de **notre assemblée générale du 17 mai 2003 au SCALA à Bâle**. Le Dr Felix Schirmer, membre du comité de l'Association des médecins d'orientation anthroposophique, et Bernard Teyssier, membre de la direction de l'assurance-maladie *innova* SA, analyseront **la situation actuelle du système de la santé publique** sous différents points de vue et présenteront des possibilités de solutions. Nous vous invitons cordialement à suivre ces courts exposés et à assister à la partie administrative de l'assemblée générale. Un apéritif sera ensuite servi dans le foyer du SCALA.

Fin de l'ère Dreifuss: Couchepin est le nouveau chef du DFI

Le retrait déjà annoncé à l'automne de la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss et l'éventualité du passage de son département dans les mains d'un parti du centre sont devenus réalités fin 2002, bien que sa collègue de parti, Micheline Calmy-Rey de Genève, ait été quasiment prédestinée à prendre sa succession. En effet, **le Conseiller fédéral Pascal Couchepin**, après son élection à la Présidence de la Confédération, n'a pas hésité à choisir également **le département clé de l'intérieur**. Ce Valaisan, qui ne cache pas son contentement

En annexe vous trouverez

- *la facture pour la cotisation*
- *l'invitation à l'assemblée générale avec le bilan, le compte de résultat et le budget*
- *deux prospectus de l'association anthrosana avec les nouvelles parutions*
- *un formulaire de l'initiative «pour des aliments produits sans manipulations génétiques»*
- *la brochure «La mort est aussi une naissance»*

d'avoir acquis le pouvoir, mettra certainement des accents nouveaux au cours de cette importante année électorale, afin d'améliorer les chances de son parti affaibli (PRD). **Le secteur de la santé publique** – souci prépondérant – sera sans doute un des problèmes à traiter en priorité. Cependant, Pascal Couchepin, nouveau chef du département et personnage assez craint de certains, a sagement évité jusqu'à aujourd'hui de prendre clairement position, et s'est d'abord plongé dans **le dossier complexe de l'assurance-maladie**. Il a tout de suite considéré la possibilité de passer ce secteur hautement délicat de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), ce qui pourrait avoir de lourdes conséquences pour la médecine complémentaire.

Changement à l'Office fédéral des assurances sociales

Il est incontesté que le nouveau ministre de la santé tentera de reprendre en main les frais de santé invariablement croissants, **en faisant plus jouer la concurrence et en diminuant la participation de l'Etat**. C'est certainement ce qui a poussé le directeur de l'OFAS, Otto Piller, à prendre sa retraite prématurément. Ce social-démocrate, fidèle collaborateur de Ruth Dreifuss depuis de longues années, était le partisan véhément d'une assurance de base complète, accessible à tous et financée par le principe de la solidarité. Parmi les derniers «porteurs d'espoir» ne reste guère que le vice-directeur de l'OFAS, Fritz Britt, qui a suivi et soutenu nos revendications au cours des dernières années avec une bienveillance croissante. Qu'il reste à son poste les deux prochaines années jouera un rôle décisif pour l'intégration définitive des cinq orientations de médecine complémentaire dans l'assurance de base. **Les conclusions du programme d'évaluation de la médecine complémentaire**, dont les recherches atteignent la phase finale des résultats, fourniront certainement à l'OFAS et à son chef du département, Pascal Couchepin, les bases d'une prise de décision prévue pour 2005. Décision existentielle pour l'avenir de la médecine d'orientation anthroposophique et en particulier pour nos cliniques.

En fait, la décision future concernant **la reconnaissance des thérapies complémentaires exercées par des médecins** dans le cadre de l'assurance de base obligatoire est de nature plus politique que scientifique. C'est pourquoi les discussions actuelles sont essentielles, de même que la nécessité que la population déclare ouvertement ses besoins. Selon les sondages d'opinion, les Suisses s'expriment clairement en faveur d'un Etat social, ce qui est en opposition flagrante avec les objectifs de nombreux politiciens du centre. L'exemple le plus frappant est **l'initiative lancée en début d'année par l'UDC**, qui veut déplacer les frais de l'assurance de base vers l'assurance complémentaire. Cas classique de tromperie sur l'étiquette! Les primes n'en seraient pas diminuées, mais – tout comme les coûts – reléguées dans les assurances complémentaires, système antisocial qui conduit à **une désolidarisation** dans l'assurance de base et à **une médecine à deux vitesses**.

Le PS veut chambouler le financement de l'assurance-maladie

L'initiative populaire «La santé à un prix abordable» lancée par le Parti socialiste, et qui sera soumise aux **votations le 18 mai 2003**, a un objectif diamétralement opposé. Elle propose que le financement de l'assurance-maladie obligatoire soit fondamentalement révisé et payé dorénavant jusqu'à auteur de la moitié par la taxe à la valeur ajoutée. De plus, les contributions des assurés ne seraient plus calculées par tête mais en rapport avec les revenus, la fortune et les

charges familiales. En outre, d'autres compétences cantonales devraient devenir fédérales. Le Conseil fédéral et une majorité significative du Parlement rejettent l'initiative, en particulier parce que **l'augmentation de la taxe à la valeur ajoutée touche toutes les couches de la société**, même les plus démunies. Beaucoup d'assurés qui bénéficient d'une réduction des primes d'assurance subiraient une plus lourde charge et l'incitation à un comportement conscient vis-à-vis des coûts serait nettement freinée.

Il est certain qu'un financement plus social de l'assurance-maladie va dans la bonne direction, mais la solution proposée dans l'initiative du PS va nettement trop loin et causerait **des problèmes aux conséquences imprévisibles**. De plus, la mise en pratique est encore très imprécise et comporte de grands dangers. L'initiative du 18 mai 2003 conduirait à une plus grande **centralisation fédérale des compétences**, à une augmentation massive des frais de gestion administrative, et compliquerait encore la fixation tout comme l'encaissement des primes. On ne doit pas non plus oublier qu'un tiers des assurés bénéficient aujourd'hui d'une réduction de primes et que 400'000 personnes environ sont exonérées de primes. C'est pourquoi le terme de «prime par tête» qu'utilise le PS ne correspond pas à la réalité. Depuis l'introduction de la nouvelle loi sur l'assurance-maladie (LAMal), nous avons **une organisation du système de primes relativement sociale** où persistent la conscience des coûts et la responsabilité individuelle, deux notions qui doivent absolument être renforcées si l'on veut retrouver le contrôle de frais toujours croissants. Malheureusement, **l'initiative du PS va exactement dans le sens contraire!**

Loi relative à la recherche sur les embryons

A la session de printemps, la Loi relative à la recherche sur les embryons a été discutée à la petite Chambre. Comme nous l'avons déjà évoqué dans notre lettre de l'automne 2002, il s'agit en premier lieu de **l'utilisation d'embryons congelés dits «surnuméraires»**. Avant la destruction obligatoire que la loi prescrit à la fin de l'année 2003, ces embryons seraient utilisés en toute hâte **pour obtenir des cellules souches à des fins de recherche**. Pour augmenter l'acceptance de la loi, qui soulève de nombreuses oppositions, le Conseil des Etats a décidé abruptement de rayer les articles qui touchent directement à la recherche sur les embryons. Il est incompréhensible que la culture de cellules souches embryonnaires ne soit plus considérée comme recherche sur les embryons et que la loi soit stratégiquement réintitulée «Loi sur la recherche sur les cellules souches».

Cette distinction arbitraire entre la recherche sur les cellules souches embryonnaires et la recherche sur les embryons est inacceptable puisque **ces cellules souches sont acquises à partir des embryons**. L'incertitude du Conseil des Etats sur cette question se manifeste également dans le fait qu'il veut autoriser le développement d'embryons surnuméraires pour acquérir des cellules souches jusqu'au 7^e jour seulement et non pas jusqu'au 14^e jour comme le prévoyait le Conseil fédéral. Les réticences éthiques des élus et les contradictions manifestes du texte ont conduit à une grande perplexité à la petite Chambre, mais **la loi a cependant été votée à l'unanimité**. Toutefois, et heureusement, une motion soumise au Conseil fédéral le charge d'éclaircir si ces mesures sont conformes à la Constitution. Nous attendons maintenant avec impatience les débats au Conseil national.

Brochure

«Conscience et santé» n° 753

La mort est aussi une naissance

Témoignages et pensées à
propos du mourir et de la mort

Cette brochure est le résultat
d'un groupe de travail consti-
tué auprès d'anthrosana.

Elle réunit des expériences et
des réflexions personnelles
de représentants de différents
domaines de la médecine
anthroposophique qui sou-
haitent apporter à la discussion
sur une fin de vie digne de
l'être humain les éléments
permettant de se former un
jugement approfondi.

Initiative stop OGM

En ce qui concerne la Loi sur le génie génétique, le Parlement, qui s'était accordé dans ce cas des années de discussion, a effacé mi-mars les derniers différends. Malgré le rejet sans équivoque de l'initiative pour la protection génétique dans l'agriculture, les technologies de manipulation génétique restent depuis un sujet permanent de discussion au sein de la société et dans le milieu politique, car **la manipulation génétique est critiquée par la grande majorité des consommateurs** en Suisse. Le Parlement a repoussé dans la «Genlex», avec une faible majorité, **un moratoire demandant un délai de 5 ans** avant la mise à disposition de plantes génétiquement manipulées et leur utilisation commerciale agricole. C'est pourquoi une large coalition de plus de 20 organisations a lancé immédiatement l'initiative populaire pour des aliments produits sans manipulation génétique qu'elles avaient préparée, afin d'ancrer autant que possible le moratoire dans les prochains débats sur la Loi sur l'agriculture.

Comme le souci d'une agriculture la plus naturelle possible et d'une alimentation saine rejoint entièrement les objectifs de notre association, anthrosana s'est jointe aux organisations soutenant ce projet. Quelques semaines après le lancement de l'initiative, plus de 50'000 signatures ont déjà été récoltées par le comité! Afin que le nombre obligatoire de 100'000 signatures soit atteint au plus vite, nous vous prions de **remplir le formulaire ci-joint avec le plus de signatures possibles et de le retourner rapidement**. Vous trouverez d'autres informations concernant l'initiative sur le formulaire ou sur Internet à l'adresse www.gentechnologie.ch. Attention, pour que le formulaire soit valable, veillez à ne récolter sur une feuille que les signatures de personnes ayant le droit de voter **dans la même commune**.

Nouvelle brochure «La mort est aussi une naissance»

Depuis que l'aide active au décès, en Hollande, et l'assistance médicale au suicide, à Zurich, ont été légalisées sous certaines conditions, les pensées longtemps refoulées sur le mourir et la mort, sur la liberté et le droit à l'autodétermination des malades, sur le sens des mesures prolongeant la vie sont devenues plus intenses également en Suisse. Nombreux sont ceux qui ressentent qu'ils ne disposent pas des **bases essentielles pour se former une conviction différenciée** sur ce sujet. La brochure ci-jointe veut donner une contribution sur ces questions, basée sur l'expérience de 80 ans de médecine anthroposophique, de thérapeutique, de soins et d'accompagnement des mourants.

Pour terminer, nous souhaitons attirer votre attention sur **le nombre décroissant des membres**, nombre d'ailleurs toujours faible en Romandie. **Nous vous prions de faire connaître notre association autour de vous** en faisant circuler les prospectus ci-joints. Nous vous remercions également de votre contribution et du prochain **envoi de votre cotisation!** S'il vous est possible d'en arrondir le montant d'un don complémentaire, nous vous serions également très reconnaissants. Sans ces financements supplémentaires, nos activités seraient très restreintes. Avec nos meilleurs souhaits et nos chaleureuses salutations printanières,



Case postale 828

4144 Arlesheim

Téléphone 061 701 15 14

Téléfax 061 701 15 03

E-Mail info@anthrosana.ch

Internet www.anthrosana.ch

Dr Michael Werner, président

Herbert Holliger, responsable de gestion